

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARATHANE® CW 5660

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 69SH-A09S-P00A-F869

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéSociété : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version 2.0 Date de révision: 23.05.2023 Numéro de la FDS: 400001020582 Date de dernière parution: 29.06.2018
Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Propane-1,2-diol, propoxylated	25322-69-4 Polymère	Acute Tox. 4; H302 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,05 mg/kg	≥ 10 - < 20
phosphate de 2-éthylhexyle et de diphényle	1241-94-7 214-987-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	$\geq 2,5$ - < 10
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319 ≥ 5 %	$\geq 2,5$ - < 5
2-éthylhexane-1,3-diol	94-96-2 202-377-9 603-087-00-9 01-2119985706-21	Eye Dam. 1; H318	≥ 1 - < 3
phosphate de triphényle	115-86-6 204-112-2 01-2119457432-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	$\geq 0,25$ - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux
Oxydes de carbone
Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage : 2 - 40 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version 2.0 Date de révision: 23.05.2023 Numéro de la FDS: 400001020582 Date de dernière parution: 29.06.2018
Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

recommandée

Pour en savoir plus sur la : Stable dans des conditions normales.
stabilité du stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
phosphate de triphényle	115-86-6	VME	3 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
phosphate de triphényle	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,55 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,9 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,98 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version 2.0 Date de révision: 23.05.2023 Numéro de la FDS: 400001020582 Date de dernière parution: 29.06.2018
Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
phosphate de triphényle	Eau douce	0,0037 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,0025 mg/l
	Eau de mer	0,00037 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,1025 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,1103 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,2183 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	16,667 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: noir
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: 1,572 (23 °C)
Densité	: 1,572 g/cm ³ (23 °C)
Solubilité(s)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité
Viscosité, dynamique : 3 500 mPa,s (20 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : xide d'aluminium
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Composés halogénés

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**Propane-1,2-diol, propoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 500 - 2 000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 500,05 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 000 mg/kg

phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 15 800 mg/kg

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2-éthylhexane-1,3-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 8 960 - 10 521 mg/kg

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

phosphate de triphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 20 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Propane-1,2-diol, propoxylated:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Résultat : irritation légère

phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:

Espèce : Lapin
Remarques : irritation légère

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

2-éthylhexane-1,3-diol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Résultat : Blessures normalement réversibles

phosphate de triphényle:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****Propane-1,2-diol, propoxylated:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Résultat : irritation légère

phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:

Espèce : Lapin

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Remarques : irritation légère

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

2-éthylhexane-1,3-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

phosphate de triphényle:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Propane-1,2-diol, propoxylated:**

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

phosphate de triphényle:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Evaluation : Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Propane-1,2-diol, propoxylated:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: négatif

phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 3333, 10000 mg/kg
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: négatif

phosphate de triphényle:

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Génotoxicité in vitro :

- Type de Test: Test de Ames
- Système d'essais: Salmonella typhimurium
- Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
- Méthode: OCDE ligne directrice 471
- Résultat: négatif

- Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
- Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
- Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
- Méthode: OCDE ligne directrice 482
- Résultat: négatif

- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
- Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
- Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
- Méthode: OCDE ligne directrice 473
- Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation :

- Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Rat, mâle
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 24 mois
 Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
 Fréquence du traitement : 7 jours / semaine
 NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour
 Méthode : OCDE ligne directrice 453
 Résultat : négatif
 Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle
 Voie d'application : Dermale
 Durée d'exposition : 24 mois
 Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day
 Fréquence du traitement : 3 jours / semaine
 NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg
 Méthode : OCDE ligne directrice 453
 Résultat : négatif
 Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle
 Voie d'application : Dermale
 Durée d'exposition : 24 mois
 Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day
 Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

NOEL	:	100 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Espèce	:	Rat, femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOAEL	:	100 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs
Espèce	:	Rat, femelles
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOEL	:	2 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs

Toxicité pour la reproduction**Composants:****phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:**

Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Rat, mâle et femelle
	:	Voie d'application: Oral(e)
	:	Dose: 0, 100, 300, and 1000 milligramme par kilogramme
	:	Toxicité maternelle générale: NOEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg
	:	Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg
	:	Méthode: OCDE ligne directrice 414

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Etude sur deux générations
	:	Espèce: Rat, mâle et femelle
	:	Voie d'application: Oral(e)
	:	Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme
	:	Durée d'un traitement unique: 238 d
	:	Fréquence du traitement: 1 quotidien
	:	Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg
	:	Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg
	:	Symptômes: Aucune réaction secondaire.
	:	Méthode: OCDE ligne directrice 416
	:	Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Incidences sur le
développement du fœtus

: Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 28 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Autres lignes directrices
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2-éthylhexane-1,3-diol:Incidences sur le
développement du fœtus

: Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Dermale
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 884 Poids corporel mg / kg
Résultat: Incidences tératogènes.

phosphate de triphényle:

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat, mâle et femelle

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Voie d'application: Oral(e)
Dose: 166, 341, 516, 690 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 91 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 690 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 690 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: > 690 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 200 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****Propane-1,2-diol, propoxylated:**

Espèce : Rat
NOEL : 3 %
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 400 h
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat
NOAEL : 1000 mg/kg/d
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 2 160 h
Méthode : Toxicité subchronique

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 14 Weeks
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : ≥ 10 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 5 d
Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 3 d
Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

2-éthylhexane-1,3-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 696 h
Nombre d'expositions : 5 d
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat
NOAEL : 480 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 160 h
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 3768 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 5 d
Méthode : Toxicité subchronique

phosphate de triphényle:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 105 - 117 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Organes cibles : Foie

Toxicité à dose répétée - : Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation des yeux

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

phosphate de 2-éthylhexyle et de diphenyle:

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 0,018 - 0,043 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50 : 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les
microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-éthylhexane-1,3-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 624 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

phosphate de triphényle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,18 - 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,25 - 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Concentration minimale avec effet observé (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,25 - 5 mg/l

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10: 0,037 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 30 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,254 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Concentration minimale avec effet observé: 0,931 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

2-éthylhexane-1,3-diol:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Mélange
Concentration: 31,2 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301E
BPL: oui

phosphate de triphényle:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 - 94 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau

: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 19 d (25 °C)
pH: 7
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): 31
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 3,242 (25 °C)
pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

phosphate de triphényle:

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): 132

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 4,63 (20 °C)
Méthode: Mesuré

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 445

phosphate de triphényle:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 2514 - 5500

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
IATA	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

RID

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d' emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d' emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui
----------------	-------

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IATA (Cargo)

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Dangereux pour : oui
l'environnement**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)REACH - Listes des substances extrêmement : Ce produit ne contient pas de
préoccupantes candidates en vue d'une autorisation substances extrêmement
(Article 59). préoccupantes (Règlement (CE) No
1907/2006 (REACH), Article 57).REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les
mise sur le marché et à l'utilisation de certaines entrées suivantes doivent être prises
substances dangereuses et de certains mélanges et en compte:
articles dangereux (Annexe XVII) Numéro sur la liste 75, 3Si vous avez l'intention d'utiliser ce
produit comme encre de tatouage,
veuillez contacter votre fournisseur.di(actate) de dibutyltain (Numéro sur
la liste 75, 20)Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2
européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses.**DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT**Maladies Professionnelles : 51, 84, 34
(R-461-3, France)Installations classées pour la : 4511
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	23.05.2023	400001020582	29.06.2018
			Date de la première version publiée:
			29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARATHANE® CW 5660

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.06.2018
2.0	23.05.2023	400001020582	Date de la première version publiée: 29.06.2018

Date d'impression 15.07.2024

la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.